



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08/04/2025**

N° 2025 - 21

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**Etaient présents :**

M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. ROIX Samuel, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal

**Procuration(s) :**

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie

**Etai(ent) absent(s) :**

M. GROSJEAN Thierry

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme BONAY Catherine, M. BUCHON Gérard, Mme DEPOILLY Kandice, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation  
02/04/2025

**OBJET : Convention TE 80 n° 14-TE-0077-SE -  
Rue des Vignettes**

Date d'affichage

..I.I....

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I.I....

et publication du :

..I.I....

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la TE80 (anciennement FDE80) avait transmis une convention pour les travaux d'électricité engendrés par l'enfouissement des réseaux Enedis, dans la rue des Vignettes à Gamaches. Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élèvera à 15 946.18€.

**Ces travaux se décomposent en 3 parties distinctes :**

- travaux électriques sur réseau existant fils nus et torsadés
- travaux d'installations des communications électroniques ( fibre et téléphone)
- travaux d'éclairage public

Les travaux d'éclairage de la place feront l'objet d'une prochaine convention spécifique dont le reste à charge de la commune sera de 80% pour précision.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la Convention de la TE80 n° 14-TE-0077-SE relative aux travaux électrique de la Rue des Vignettes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025\_21-DE

S<sup>2</sup>LO